

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.
Cet encart est élaboré par CITEO.

FACO
DEMOUCHOIR

JEAN
TOULMOND

**ABDEL À LA
POURSUITE DE SON
PAQUET
DE MOUCHOIRS**



**ON NE
LÂCHE
RIEN !**

**Ramasser
ses déchets : un rôle
que chacun peut jouer.**

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR ALIENATION D'UNE PORTION D'UN CHEMIN RURAL

Par arrêté n°273/2026 du 9 septembre 2026, Monsieur le Maire de Vaugneray a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une portion du chemin rural n°45 au lieu-dit « Chatanay-le-Bas ».

Monsieur Gaston MARTIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera : DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2026 A 8 HEURES 30 AU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026 A 18 HEURES.

La commune de Vaugneray est responsable du projet. Elle est représentée par son Maire, M. Daniel MALOSSE.

Le siège de l'enquête publique est situé 1 place de la Mairie, 69670 Vaugneray.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées en mairie de Vaugneray où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 ;
- Le samedi matin de 8 H 30 à 12 H 00 ;

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.vaugneray.com>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Vaugneray.

Le public pourra consigner ses observations sur un registre papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Vaugneray, aux jours et heures habituels d'ouverture ou en les adressant par courrier postal à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Vaugneray, 1 place de la Mairie, BP n°1, 69670 Vaugneray ;

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences d'accueil au public en mairie de Vaugneray aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 7 octobre 2026 de 9h00 à 11h00 ;
- Mardi 13 octobre 2026 de 10h00 à 12h00 ;
- Mercredi 21 octobre 2026 de 16h00 à 18h00 ;

Toute contribution reçue après l'expiration de l'enquête publique fixée au mercredi 21 octobre 2026 à 18 heures ne sera pas recevable.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Vaugneray pour y être tenue à la disposition du public.

ANDRE DUPONT
CONSULTING

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 1 500 euros

Siège social et de liquidation : 21 Rue Louis Juttet

Louis Juttet

69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

835 401 134 RCS LYON

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 10 août 2026 au siège de liquidation, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur DUPONT André, demeurant 21 Rue Louis Juttet - 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation rétroactivement à compter du 31 décembre 2025. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal des activités économiques de LYON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

AU P'TIT MARCHÉ

SARL au capital de 5 000 €

41 Bis Route du Pont Chabrol 69126 BRINDAS

901 510 693 RCS LYON

Modifications diverses

L'AGE du 01/06/2026 a décidé la cessation des fonctions de gérante de TONTI Mathilde ; la réduction du capital qui est désormais de 2 500 € - Inscription modificative RCS LYON



TANO PECHARD

Exploitation Agricole à responsabilité limitée

au capital de 7 500 euros

Siège social : 210 Route du Bois 69430 REGNIE-DURETTE

901 264 226 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

Modification objet social

La collectivité des associés de l'exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée "TANO PECHARD" réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 juillet 2026, a constaté la démission et le retrait de Monsieur Patrick PECHARD, ancien gérant démissionnaire à compter du 31 juillet 2026. Elle constate également la modification de l'objet social qui sera désormais rédigé ainsi : « La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques). Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles.

Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil.

En particulier, la société peut notamment :

- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;
- prendre à bail tous biens ruraux ;
- recevoir sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues au TITRE 4 des présents statuts les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ou propriétaires ;
- vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après transformation conformément aux usages agricoles.

En cas d'activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole, les recettes tirées de ces activités ne peuvent excéder un plafond de 20 000€, ni 40 % des recettes annuelles tirées de l'activité agricole.

Dans ce cas, la gérance veillera à assurer un suivi comptable distinct des recettes issues de ces activités afin de garantir le respect des seuils précités.

Toute modification substantielle de ces activités accessoires fera l'objet d'une autorisation préalable de l'assemblée des associés.

Conformément aux dispositions de l'article 88, II de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.

En application des dispositions de l'article L. 320-1 du Code rural et de la pêche maritime, la société pourra exercer des activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole, sous condition du respect des seuils en vigueur. »

BULLETIN D'ABONNEMENT

☐ OPTION PAPIER BIMENSUELLE ET NUMÉRIQUE

Une semaine sur deux, vous recevrez votre journal en version papier et une semaine sur deux, vous aurez accès à votre journal uniquement en version numérique à lire sur vos écrans. Bien sûr, la version numérique sera accessible toutes les semaines.

☐ **OUI**, je m'abonne **1 an** à **Information agricole du Rhône** (papier et numérique)

167 €

☐ **OUI**, je m'abonne **1 an** à **Information agricole du Rhône** (papier et numérique) + **1 revue** de mon choix Réussir

223 €

☐ OPTION PAPIER HEBDOMADAIRE ET NUMÉRIQUE

Toutes les semaines vous recevrez votre journal en version papier ainsi que l'accès au numérique.

☐ **OUI**, je m'abonne **1 an** à **Information agricole du Rhône** (papier et numérique)

217 €

☐ **OUI**, je m'abonne **1 an** à **Information agricole du Rhône** (papier et numérique) + **1 revue** de mon choix Réussir

273 €

☐ Mme

☐ M.

☐ Société :

Nom, prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. :

E-mail (obligatoire pour l'accès à la version numérique) :

Bulletin à retourner accompagné de son règlement à L'Information Agricole du Rhône, 23 rue Jean Baldassini - 69007 Lyon

Tél. : 05 34 25 91 69 [tapez 2] - E-mail : abonnement@presseagri69.com

VOTRE CHOIX

1 AN
50 numéros



et son supplément
Torrains Auvergne-Rhône-Alpes

1 AN d'abonnement à la revue
spécialisée Réussir de votre choix

☐ Réussir
Aviculture
10 n°/an

☐ Réussir
Bovins viande
11 n°/an

☐ Réussir Grandes
cultures
11 n°/an

☐ Réussir
Lait
11 n°/an

☐ Réussir Fruits
& Légumes
11 n°/an

☐ Réussir
La chèvre
6 n°/an

☐ Réussir
Porcs
11 n°/an

☐ Réussir
Pâté
10 n°/an

☐ Réussir
Vigne
11 n°/an



Édité par la SEJIAR

Société d'exploitation du journal « L'Information Agricole du Rhône ». SARL au capital 39 624 €.

Siège social : maison des agriculteurs du Rhône, 18 avenue des monts d'Or, 69890 La-Tour-de-Salvagny

Actionnaires : FDSEA du Rhône, Chambre d'agriculture du Rhône, Jeunes agriculteurs du Rhône

Directrice de la publication - gérante : Véronique Laby

Directrice déléguée : Julie Margain

Rédactrice en chef : Marie-Cécile Seigle-Buyat, 07 61 06 84 88, redacteur-chef@presseagri69.com

Rédacteur en chef adjoint : Rémi Morvan, 07 83 59 20 53, r.morvan@presseagri69.com

Journalistes : Emmanuelle Perrussel, 06 15 32 56 66 - Charlotte Bayon, 07 52 19 56 94 - Avec la collaboration des services techniques de la maison des agriculteurs

Impression : Digitaprint, rue Pierre Charpy, 59440 Avesnes-sur-Helpe. Sur papier recyclé, origine France/ Norvège. Taux de fibres recyclées: 60 % minimum. Certification: papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement Ptot. 0,022)

Petites annonces particuliers :

SAS Scop'agri, 04 72 72 49 07

Annonces légales :

04 27 24 01 70, al@presseagri69.com

Dépôt légal : à parution.

N° ISSN : 1157-2507

Publicité locale et régionale : ARB

Agri Rhône-Alpes Bourgogne, Christophe Joret,

cjoret@arbpub.fr, 04 72 72 49 94 - 06 75 50 58 41

Publicité nationale : Réussir

4-14 rue Ferrus, CS41442, 75683 Paris cedex 14, 01

49 84 03 30, pub@reussir.fr

Diffusion, abonnements :

SAS Scop'agri, 23 rue Jean Baldassini, 69007 Lyon, 05 34 25 91 69 (tapez 2)

abonnement@presseagri69.com

Tirage moyen : 3200 exemplaires

N° registre du commerce :

970 507 307 - RCS Lyon.

N° de CPPAP : 1029 T 86517

Abonnement : un an : 167 €

Prix au numéro: 4,50 €

